

Cabinet

T 02 98 98 98 08
ce.cab29@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère - CS 45 033
29558 QUIMPER cedex 9

Quimper, le 28 mars 2022

La directrice académique des
services de l'Éducation nationale

à

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription-Brest rural
11 rue de Kerzouar
BP 30089
29290 SAINT-RENAN

Objet : fermeture du 7^{ème} poste monolingue à l'école primaire Roz Avel de Plougonvelin

Monsieur le Député,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la situation de l'école primaire Roz Avel de Plougonvelin.

Les priorités que j'ai arrêtées dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2022 et dans la continuité des années précédentes sont notamment la prise en compte des besoins éducatifs particuliers, le développement du réseau bilingue, la prise en compte des évolutions démographiques pour répondre équitablement aux besoins des élèves et la poursuite de l'augmentation des quotités de décharge des directeurs d'école.

Toutes les écoles du département ont fait l'objet d'une étude attentive dans le respect de l'équité entre les écoles et en fonction de critères spécifiques dont le public accueilli, l'environnement économique et social et la prise en compte des particularités locales.

J'ai décidé de procéder à la fermeture de la 7^{ème} classe monolingue de l'école primaire Roz Avel au regard de la prévision arrêtée pour la rentrée 2022-2023. Madame Bihannic, directrice de l'école, m'a fait parvenir une nouvelle prévision avec un effectif attendu supérieur.

La différence porte plus particulièrement sur les niveaux qui relèvent du préélémentaire. L'école Roz Avel ne se situant pas dans un environnement social défavorisé, la scolarisation des élèves de moins de 3 ans s'effectue dans la limite des places disponibles. L'environnement social des écoles s'apprécie notamment en fonction de l'indice de position sociale (IPS). S'agissant de l'école primaire Roz Avel, cet indice est égal à 124,9. Il se situe très au-dessus de la moyenne de la circonscription de Brest Iroise égale à 113,9 et de celle du département égale à 106,9 (réseaux public et privé).

Je reste toutefois attentive à l'évolution du nombre d'élèves qui relèvent de la scolarité obligatoire. Madame l'inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Brest Iroise effectuera un recensement des élèves inscrits par filière dès le mois de juin 2022. Sur ce constat, je procéderai à une nouvelle étude de la structure pédagogique de l'école Roz Avel.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation
La Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

Guyène ESNAULT
